

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 FEVRIER 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 février 2022 à la mairie de Saint Maurice les Brousses suivant convocation en date du 4 février 2022, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Maire.

Madame Delphine ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	-

Présents : Georges DARGENTOLLE, Bernard CHAZEAU, Christine JEANJON, Frédéric FAURE, Sébastien JOACHIM, Céline VEDEL, Karine HILAIRE GENIN, Morgan DEGUILHEM, Delphine ANDRÉ, Pierre BOISSIERE, Jean-Marc BORDERIE, Sylvie CAMPION,

Absents : Alexia DARGENTOLLE a donné procuration à Christine JEANJON, Nicolas SAULNIER a donné procuration à Delphine ANDRÉ, Guylaine TAUZIÈDE a donné procuration à Karine HILAIRE GENIN

### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 novembre 2022.**

Après lecture le PV de la séance du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Délibérations :**

Suite à l'appel à projet par l'ARS et le département de la Haute-Vienne pour la construction d'un EHPAD de 82 lits, la commune souhaite soutenir un investisseur privé en fournissant un terrain d'une surface comprise entre 6000 et 8000 m<sup>2</sup>.

La commune a engagé des négociations avec un propriétaire foncier qui accepte de vendre une surface de 7000 m<sup>2</sup> au prix de 60 000,00 €.

Il est précisé que la surface utilisée pour la construction de l'EHPAD sera vendue à l'investisseur.

Des échanges sont en cours pour que la commune achète un complément de surface.

### **Délibération n° 2022-29 en date du 10 février 2022 portant sur l'acquisition d'un terrain de Monsieur et Madame BONNAUD**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait utile d'acquérir un terrain à proximité des écoles, d'une surface de 7 000 m<sup>2</sup> environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir à Monsieur et Madame BONNAUD André les parcelles AO 12, AO 15, AO 24, pour partie, situées rue des Écoles pour une surface d'environ 7 000 m<sup>2</sup> au prix de 60 000 €.
- Dit que les frais de bornage du Cabinet Duarte seront à la charge de la commune.
- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires pour concrétiser cette décision et en particulier de signer les actes d'achat chez Maître FANANAS, Notaire à Nexon.
- Dit que la dépense générée et ce qui en dépend seront prévus au budget de la commune.

Tarifs de la cantine sans augmentation depuis 2015 :

- Enfants inscrits : 2,30 € le repas
- Adultes inscrits : 4,50 € le repas
- Personnel communal : 3,30 € le repas
- Enfants occasionnels : 3,65 € le repas
- Adultes occasionnels : 6,40 € le repas

(Voir les propositions Transgourmet sur feuille jointe)

### **Délibération n° 2022-30 en date du 10 février 2022 portant sur la révision des tarifs des repas à la cantine scolaire**

Monsieur le Maire présente les offres tarifaires du fournisseur quant à la réglementation Egalim, les tendances inflationnistes et l'obligation d'améliorer le ratio des approvisionnements responsables.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la cantine :

- Enfants inscrits : 2,50 € le repas
- Adultes inscrits : 4,80 € le repas
- Personnel communal : 3,50 € le repas
- Enfants occasionnels : 4,00 € le repas
- Adultes occasionnels : 7,00 € le repas

Ces nouveaux tarifs sont applicables à la rentrée scolaire 2022/2023.

## **Affaires diverses :**

M. le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de Mme Contré, directrice d'école, pour une classe de découverte pour les enfants de CM1-CM2 qui se déroulera du 12 au 13 mai 2022 à Paris. Le coût est de 3945 € + coût du voyage en train. Il est décidé de demander un bilan financier de la coopérative scolaire ainsi que quelques précisions supplémentaires. La décision est reportée au prochain Conseil municipal.

Un rappel est fait sur le compte-rendu de la réunion de la commission des travaux du 20/11/2021 :

- Les jeux enfants vont être déplacés sur l'herbe du parking de l'école
- La table de ping-pong sera déplacée au stade ou vendue
- Projet city-park : il est envisagé d'utiliser le terrain de basket existant, d'acheter des paniers de basket (vérification de la solidité des poteaux existants) et d'installer une clôture autour en attendant que le projet mûrisse.
- Escalier du clocher de l'église : modification du projet, escalier à crinoline, travaux prévus début juin.

Les travaux de la maison médicale ont débuté.

Les travaux du Carrefour Contact sont en cours, l'ouverture est prévue le 20/07/2022.

Construction d'un centre d'incendie et de secours : le projet est porté par la commune de Nexon qui sera propriétaire des bâtiments. Une participation est demandée aux communes voisines qui bénéficient du service. Une simulation de participation a été faite suivant différents critères. La participation pour la commune de St Maurice les Brousses serait d'environ 13 000,00 €.

Clôture de séance à 20h55

Le secrétaire de séance,

Le Maire,